

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 septembre 2016

**8 Commission**  
N° CP-2016-8-8-1

**Service instructeur**  
Sous Direction de l'Immobilier

**Service consulté**  
Service Parc Automobile et Achats  
Service Collèges Appuis et Ressources

**COLLEGE MARCEL PAGNOL A WITTENHEIM  
RENOUVELLEMENT DU VEHICULE AFFECTE A LA TELERESTAURATION  
ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet le renouvellement par le Conseil départemental du Haut-Rhin, à titre exceptionnel, d'une camionnette pour un montant maximum de 18.000 € TTC, destinée à la livraison des repas produits par le collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM vers les collèges Irène Joliot-Curie de WITTENHEIM et Emile Zola de KINGERSHEIM. Ce véhicule sera mis à la disposition du collège par voie d'une convention confiant toutes les charges afférentes (entretien, carburant, renouvellement à terme) à l'établissement.

Le Département du Haut-Rhin a choisi de remplacer l'ancien collègue François Mauriac de WITTENHEIM par 2 collèges livrés en 1997 et situés dans cette commune : le collègue Marcel Pagnol et le collègue Irène Joliot-Curie. L'opération, menée sous mandat de maîtrise d'ouvrage par la SEMHA, prévoyait une production de repas au collège Marcel Pagnol et la livraison pour remise en température au collège Irène Joliot-Curie. Cette situation perdure aujourd'hui, avec l'ajout de livraisons de repas au collègue Emile Zola à KINGERSHEIM.

Le véhicule de livraison des repas a été acquis dans le cadre de l'opération originelle de construction, incluant les travaux, les prestations intellectuelles, les matériels, les mobiliers, la provision pour aléas et révision des prix. Il n'a pas été retrouvé mention d'une convention portant sur la charge financière de renouvellement du véhicule d'origine aujourd'hui vétuste.

Le collègue Marcel Pagnol assume actuellement les frais de carburant et d'entretien de la camionnette de livraison des repas. Par courrier reçu le 26 mai 2015, le collègue a signalé au Département qu'il devait faire face à des frais importants et récurrents, liés à l'âge du véhicule et à des réparations indispensables au renouvellement du contrôle technique.

Fin juin 2016, le montant des fonds de réserve de l'établissement était de 87 000 € TTC, correspondant à 55 jours de fonctionnement, somme bien inférieure au seuil de 90 jours de fonctionnement correspondant à une gestion financière saine.

La situation actuelle du véhicule affecté à la télérestauration résulte notamment de l'absence d'une convention relative à son renouvellement, qui aurait dû être mise en place à l'origine, en 1997, pour expliciter à qui incombe les charges afférentes et le renouvellement à terme.

Pour assurer la continuité du service de restauration (300 repas livrés quatre jours par semaine), il est proposé que le Département procède à titre exceptionnel au renouvellement de ce véhicule et le mette à disposition du collègue Marcel Pagnol par voie de convention. Afin qu'une telle situation ne se reproduise, la convention précise que l'entretien, les réparations et le renouvellement à terme sont entièrement à la charge du collègue.

Il est envisagé d'acquérir un véhicule d'occasion avec un kilométrage faible ou moyen, qui répondrait parfaitement aux besoins. Le coût d'un tel véhicule, comprenant les aménagements destinés au transport de norvégiennes de transport des repas, est estimé à 18.000 € TTC.

La convention définissant les conditions de mise à disposition du véhicule, ainsi que l'attestation de remise du véhicule au collègue, sont ainsi soumis à votre approbation.

S'agissant d'un véhicule appartenant au Département du Haut-Rhin, il sera assuré par notre collectivité contre le vol, l'incendie et le bris de glace pour la durée de mise à disposition. Le collègue conserve la faculté de souscrire des garanties complémentaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition pour renouvellement d'un véhicule d'occasion et son aménagement intérieur éventuel, aux fins d'acheminement des repas produits au collègue Marcel Pagnol de WITTENHEIM vers les collègues Irène Joliot-Curie de WITTENHEIM et Emile Zola de KINGERSHEIM, en sachant que le budget maximum alloué est fixé à 15.000 € HT (18.000 € TTC) et que la dépense sera imputée sur le budget 2016, programme J111 (logistique), chapitre 21, fonction 221, nature 2182 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition ci-jointe à intervenir avec le collègue Marcel Pagnol de WITTENHEIM ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'attestation de remise du véhicule jointe à la convention précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN